

L'hon. M. Nicholson: C'est juste.
(Rapport est fait de l'état de la question).

LES FINANCES

LA MISE AU JOUR ET LA RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT SUR LE CRÉDIT À LA CONSOUMMATION

M. Reid Scott (Danforth) propose la 2e lecture du bill no C-4, prévoyant la réglementation du crédit aux consommateurs.

—Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il me soit nécessaire, en proposant le bill prévoyant la réglementation du crédit à la consommation, de m'étendre longuement sur le sujet. En outre, d'autres députés voudraient sans doute prendre la parole en vue de consigner certaines déclarations au compte rendu.

Le bill a deux objets. Il vise surtout à assurer la divulgation du montant véritable de l'intérêt exigible à l'occasion de la vente de biens immobiliers ou mobiliers. Deuxièmement, il prévoit une restriction concernant le taux d'intérêt pouvant être effectivement exigé. Le bill vise également à donner à l'expression « convention » une définition plus large et y inclure un acte, une cession, une hypothèque, une convention de vente, une convention de vente conditionnelle, une hypothèque mobilière ou un instrument ou contrat quelconque.

En diverses occasions et pendant d'autres législatures, j'ai présenté un projet de loi semblable. Il n'y a, bien entendu, rien d'original à cela. Si l'on jette un coup d'œil sur le *Feuilleton*, on constatera qu'un grand nombre de mesures portant sur un domaine semblable, y sont inscrites, y compris les bills n^{os} C-1, C-17, C-20, C-25, C-30, C-35, C-49, et C-61. Tous ces projets de loi traitent du crédit à la consommation en général et sont présentés par des membres de tous les partis représentés à la Chambre. Il est donc évident que l'ensemble de la question du crédit à la consommation et de ses répercussions dans le grand public intéresse vivement les membres de tous les partis, non seulement un groupe ou un individu.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il nous sera possible de déférer tous ces projets de loi à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes aussitôt que le comité du crédit à la consommation aura été reconstitué. Établi il y a plusieurs années, le comité a tenu de nombreuses séances au cours desquelles il a examiné tout le domaine du crédit à la consommation, entendu de nombreux témoins et fait une étude fort détaillée du problème; une fois reconstitué, il voudra sûrement tenir des séances et, plus

tard, présenter à la Chambre un rapport pour étude.

Le comité a fait beaucoup de travail utile sous la présidence du sénateur Croll, qui a été, au Canada, un pionnier dans le domaine du contrôle des taux d'intérêt et de la protection des consommateurs.

Je remarque qu'un avis de motion tendant à la reconstitution du comité figure au *Feuilleton*. Je souhaiterais que le comité soit reconstitué au début de la semaine prochaine, peut-être sans débat, afin qu'il puisse se réunir et commencer son important travail.

Je ne reviendrai pas en ce moment sur l'historique du crédit à la consommation. Nous nous sommes rendu compte que la question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît, que de grands problèmes de compétence s'y rattachent, qu'un conflit existe entre les mesures législatives que nous projetons et un grand nombre de celles qui figurent dans nos statuts, de sorte que, tout compte fait, le sujet est vaste et complexe. Si nous voulons vraiment accomplir quelque chose en ce domaine, il nous faudra, j'imagine, la collaboration des provinces; certaines d'entre elles ont déjà institué des comités comme le nôtre, et des mesures législatives conjointes seront sans doute nécessaires pour qu'il ne se pose pas de problème de compétence aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de beaucoup parler de ce projet de loi. Tous les députés savent que le crédit à la consommation est l'une des plus grandes entreprises du Canada. Le montant total de la dette de consommation s'élève à deux, trois, ou quatre milliards de dollars. C'est un domaine qui n'a guère été touché par les règlements, étant donné les lois contradictoires auxquelles il a été soumis.

Le sujet est trop technique et trop difficile pour qu'on puisse l'épuiser au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je vois que le député de Rosedale hoche la tête pour marquer son assentiment. Il faisait partie du comité mixte et abonde dans le même sens que moi. Je termine en formulant l'espoir que le comité spécial qui a rendu de si grands services au cours des deux législatures précédentes soit reconstitué sans tarder pour qu'il puisse s'attaquer à son important travail.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas eu l'occasion, étant nouveau député, d'étudier tous les rapports du comité du crédit à la consommation. J'ai, cependant, eu le temps d'en lire quelques-uns et le travail accompli m'a beaucoup impressionné. Tout comme mon ami de l'autre côté de la Chambre, j'espère que le comité sera bientôt reconstitué afin qu'il puisse poursuivre le travail entrepris.